

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DU-LAC

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac, tenue le 29 janvier 2026 à 18h30 à la salle du conseil municipal située au 1, Rue Saint-François-Xavier, Sainte-Anne-du-Lac, sous la présidence de la mairesse Madame Lise Lapointe.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame Lise Lapointe, mairesse
Madame Annie Bilodeau, conseillère
Monsieur Alain L'Écuyer, conseiller
Monsieur Serge Bigras, conseiller
Monsieur Sylvain Vennes, conseiller
Monsieur Mathieu Piché, conseiller
Monsieur Martin Jr Cadieux, conseiller

Est également présente:
Madame Mélissa Coursol, directrice générale et greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, la mairesse ouvre la séance il est 18h31.

RÉSOLUTION NUMÉRO: 114479-01-2026

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Annie Bilodeau, appuyé par le conseiller Sylvain Venne et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO: 11480-01-2026

ADOPTION DU BUDGET 2026

Il est proposé par le conseiller Martin Jr Cadieux appuyé par la conseillère Annie Bilodeau, et résolu à l'unanimité d'adopter le budget 2026 tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO: 11481-01-2026

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Serge Bigras, appuyé par le conseiller Alain L'Écuyer et résolu à l'unanimité de lever la séance, il est 18h32.

ADOPTÉE

Lise Lapointe, Mairesse

Mélissa Coursol,
Directrice générale
Greffière-trésorière